



PERMANENCE D'ACCÈS AUX SOINS DE SANTÉ

Le Centre Hospitalier de Troyes met en place une consultation « Permanence d'Accès aux Soins de Santé » (PASS) permettant aux personnes les plus démunies, d'accéder à des soins et des traitements sans avance de frais, ainsi qu'à leurs droits.

Ouvertures de la PASS au CH de Troyes

PASS gynécologie

Le mardi de 9h30 à 12h sur RDV au 03 25 49 70 22 ou au 03 25 49 49 01

PASS médicalisée

Le vendredi de 9h à 12h sur RDV au 03 25 49 70 22 ou au 03 25 49 49 01

PASS sociale

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h à 17h

Secrétariat du Service Social – RDC Hall d'accueil de l'hôpital

Tél : 03 25 49 70 22





Qu'est-ce qu'une Permanence d'Accès aux Soins de Santé ?

La Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS) est un dispositif opérationnel créé par la loi du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre l'exclusion. Elle vise à faciliter l'accès des personnes démunies au système hospitalier, aux réseaux institutionnels ou associatifs de soins, d'accueil et d'accompagnement social. La permanence est située dans un établissement public de santé ou un établissement privé assurant une ou plusieurs des missions de service public définies à l'article L.61121 du Code de la santé publique (art. L.6112-6 du CSP) ; elle peut également être installée hors de l'établissement.



À quel public une PASS s'adresse-t-elle ?

Circulaire DGOS/R4 no 2013-246 du 18 juin 2013 relative à l'organisation et au fonctionnement des permanences d'accès aux soins de santé (PASS) :

“ C'est un patient en situation de précarité qui a besoin de soins externes et qui ne peut y accéder :

- **en raison de l'absence d'une couverture sociale ou de son incomplétude**
- **pour d'autres raisons d'ordre social (ex : patient désocialisé, ayant des difficultés à s'orienter, devant être accompagné dans son parcours de soins).** ”

Ne sont pas concernés les patients hospitalisés qui sont pris en charge par les assistants sociaux référents des services de soins.

La PASS s'adresse aux personnes en situation de précarité, qui ont besoin de soins externes et ne peuvent y accéder.



Quelles sont les missions de la PASS ?

- **Faciliter** l'accès aux soins et la prise en charge de toutes les personnes en situation de précarité.
- **Sensibiliser**, informer et former les professionnels de l'établissement de santé, en vue de mettre au point, pour et avec l'ensemble du personnel, les différents protocoles d'action / réaction pour répondre aux problématiques liées à la précarité.
- **Informer** tous les publics et les partenaires sur les droits à la santé
- **Favoriser** le partenariat entre les professionnels de santé, les services sociaux et les partenaires du territoire externes à l'hôpital (accueil, réinsertion, hébergement, soins...)



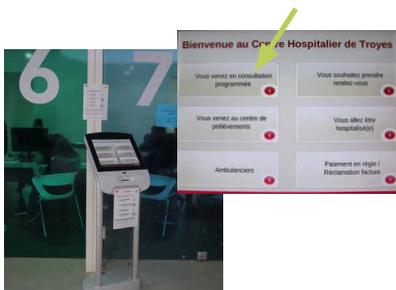
Inscrivez-vous avant votre rendez-vous

Sign up before your appointment



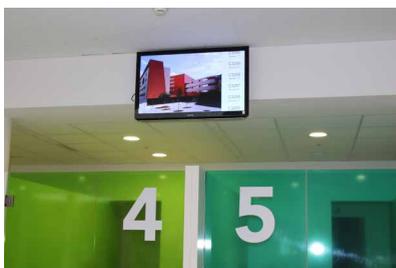
Entrez dans l'hôpital

Enter the hospital



Allez à la borne, choisissez « Vous venez en consultation programmée » et prenez un ticket

Go to the ticket dispenser and choose « Vous venez en consultation programmée »



Vous allez être appelé dans un box, surveillez l'écran

Your number will be called to enter a box, watch out for the screen



Passez la porte du service social et présentez-vous à la secrétaire. Merci !

Enter the social department and introduce yourself to the secretary. Thank you !